



Pour plus d'infos sur la formation : consultez la fiche RNCP 38881

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

L'apprentissage ne peut se faire qu'à partir de la 1ère PH.

2 ans, de fin août à mi-juillet.

Par an : 20 semaines au CFA, 27 semaines en entreprise (35H / semaine). 5 semaines de congés payés.

Les plannings sont téléchargeables sur notre site.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Présentiel avec cours théoriques et pratiques.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les examens se déroulent sous forme de contrôle continu (CCF) et d'épreuves terminales. Vous recevez un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Le recrutement se fait suite à l'analyse du dossier de candidature. Il peut être complété par un entretien.
- L'admission définitive se fait au retour du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'apprentissage

Les documents sont téléchargeables sur notre site ou envoyés sur demande.

CHIFFRES CLÉS

Taux de présentation aux examens (moyenne sur 2 ans)	93%
Taux de réussite aux examens (moyenne sur 5 ans)	85%
Taux de satisfaction (annuel)	74%
Taux de rupture (moyenne sur 5 ans)	4%
Taux de poursuite d'études (moyenne sur 5 ans)	58%
Taux d'insertion Pro à 6 mois (moyenne sur 5 ans)	8%
Dont dans le métier visé (moyenne sur 2 ans)	0%

Tous les chiffres sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

DISCIPLINES Horaires indicatifs

Lettres modernes	110h
Histoire - Géographie - EMC	96h
Anglais	96h
Éducation Socioculturelle	82h
Éducation Physique et Sportive	110h
Documentation	28h
Biologie - Écologie	137h
Mathématiques	110h
Physique - Chimie	55h
Technologie de l'informatique et du multimédia	28h
Sciences économiques, sociales et de gestion	110h
Production horticole	440h
Agroéquipements	82h
Sciences et techniques professionnelles	55h



BAC PRO CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES

APPRENTIS

Module d'Adaptation Professionnelle :
Utiliser la culture in vitro pour produire et / ou sauvegarder des espèces particulières

PUBLIC & PRÉREQUIS

- Niveau minimum : issu de 2nde générale ou d'une 2nde PH.
- Avoir entre 16 et 29 ans (des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat)
- Avoir rempli un dossier de candidature auprès du CFA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : nous contacter pour analyser la faisabilité d'accéder et de suivre la formation en fonction du handicap.

Selon le profil du candidat (diplômes, expériences), des adaptations peuvent être mises en place (Validation des Acquis Académiques - VAA). Prendre contact avec l'établissement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION & ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire est amené à réaliser des opérations de conduite d'un ou plusieurs ateliers horticoles dans des champs de production variés (fruits, petits fruits, légumes, végétaux d'ornement...) et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il prend en compte en permanence, dans les pratiques de travail, la dimension de responsabilité environnementale de l'entreprise et agit dans un souci de maintien de la qualité des milieux et de maîtrise des coûts.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel.
- Débattre à l'ère de la mondialisation.
- Développer son identité culturelle.
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles.

Capacités professionnelles

- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes.
- Organiser le travail du chantier horticole.
- Animer une équipe de travail.
- Assurer les opérations techniques sur les végétaux.
- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal.
- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

PLATEAU TECHNIQUE & ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

- Atelier de mécanique horticole
- Serres de production florale
- Serre de collection
- Pleine terre
- Exploitation maraîchère (serres et plein champ)
- Laboratoire in-vitro
- Pépinière
- Verger conservatoire
- Centres de documentation
- Salles informatique
- Salle de conférence
- Foyer
- Gymnase



Pour connaître tous nos équipements, rendez-vous sur notre site ou vous référer à la fiche « Plateau technique de l'École de Roville »

LES + PÉDAGOGIQUES

- Projets en partenariat avec des professionnels.
- Sorties et voyages pédagogiques.
- Erasmus +
- Équipe qualifiée au service de la réussite.
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture.
- Soutien scolaire et accompagnement personnalisé.

SERVICES ET CADRE DE VIE

- Internat / Demi-pension.
- Service d'aide au placement.
- Amicale des anciens élèves.
- Service de transport depuis Nancy et St-Dié (lundi matin, vendredi soir) et bus quotidien depuis Epinal et Lunéville.

VOUS INFORMER

- Journée Orientation le 01/02/2025 et le 22/03/2025.
- Portes Ouvertes le 17/05/2025.
- Journée immersion sur demande.
- Rendez-vous avec un membre de la direction sur demande.

POUR EN SAVOIR PLUS



Flashez -moi !

En partenariat avec :



PERSPECTIVES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Perspectives

Chef de culture en exploitation maraîchère ou horticole, conducteur de travaux horticoles, pépiniériste, chef d'équipe en production arboricole, chef de station fruitière...

Poursuites d'études

- BTSA Métiers du Végétal : Alimentation, Ornement et Environnement
- BTSA Aménagements Paysagers
- BTSA Technico-Commercial UJAC
- BTSA Gestion et Protection de la Nature
- Autres BTSA



Formation initiale scolaire à Roville

Formation par apprentissage à Roville

CONDITIONS FINANCIÈRES

- La formation est gratuite pour l'apprenant.
- Elle est financée par l'Opérateur de Compétences de l'employeur (OPCO).
- Frais de duplication (participation aux frais de photocopies et droit de copyright) : 75€/an.

Tarifs de pensions

- Interne : 85€/semaine
- Demi-pensionnaire : 30€/semaine

L'apprenti percevant un salaire ne peut pas bénéficier du régime des bourses. En revanche, la famille continue à bénéficier des allocations familiales tant que la rémunération de l'apprenti est inférieure à 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du S.M.I.C., croissant par année d'apprentissage et selon l'âge. Simulateur de calcul du salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

NOUS CONTACTER



ROVILLE
Naturellement !

Centre de Formation pour Apprentis
28 rue du Chêne
88700 - ROVILLE-AUX-CHENES

03 29 65 33 92

cfa.roville@wanadoo.fr

www.roville.fr

